

Les possibilités de maîtrise de la consommation des produits du tabac au Sénégal par la fiscalité

Papa Yona B Mané
CRES / UGB

Plan

- 1. Introduction
- 2. Méthodologie
- 3. Résultats
- 4. conclusion

1. Introduction

- Recrudescence des maladies liées au tabac au Sénégal
 - Maladies cardiovasculaires, Maladies des voies respiratoires et les Cancers
- Plus de 40% de la population a moins de 25 ans
 - Forte proportion en âge d'initiation au tabagisme
- Accessibilité financière des produits du tabac
 - Niveaux de prix faibles
 - Commercialisation par tige
- Une fiscalité forte est le moyen le plus efficace pour réduire la consommation
 - Pour l'OMS, 70% du prix de vente doivent être les recettes fiscales hors TVA

1. Introduction (suite)

- Deux types de taxes appliqués aux produits du tabac
 - Les taxes communautaires UEMOA/CEDEAO (droits d'accise)
 - Les taxes nationales (TVA)
- Droits d'accise:
 - Taux de 45% sur les deux catégories de cigarettes (économique et premium)
 - Type de taxe : ad valorem
 - Base de la taxe: prix sortie-usine

- **Problématique :**

Comment utiliser au mieux la fiscalité pour réduire la consommation des produits du tabac

- **Objectif :**

Identifier les meilleurs scénarii d'augmentation de taxe pour une hausse des prix, une réduction de la consommation et une augmentation des recettes fiscales sur les cigarettes.

2.Méthodologie

- Méthode: Modèle de simulation sur les taux et types de taxe
- **Hypothèses:**
 - *Hypothèse 1* : les marges bénéficiaires :
 - des grossistes 2,37 FCFA par tige
 - des détaillants 3,55 FCFA par tige
 - *Hypothèse 2* : La valeur de l'élasticité-prix :
 - catégorie premium élasticité= 0,4
 - catégorie économique élasticité=0,6
 - *Hypothèse 3* : Répercussion des taxes
 - L'industrie du tabac répercute l'ensemble des augmentations de taxe sur le prix de vente.

3. Résultats

Taxe ad valorem unique de 45%

	% de variation du prix	% de variations des ventes	% de taxes d'accise dans le prix de vente	% du total des taxes dans le prix de vente	% de variation des recettes fiscales
Premium	6%	-5%	22,3%	39%	17,8%
Économique	10%	-7,8%	23,6%	34%	15,03%
Total		-6,4%	23%	36%	16%

3. Résultats (suite)

Une taxe spécifique de 33FCFA pour les deux catégories de cigarettes.

Catégorie	% de variation du prix	% de variations des ventes	% de taxes d'accise dans le prix de vente	% du total des taxes dans le prix de vente	% de variation des recettes fiscales
Premium	96%	-28,7%	55,3%	70,13%	243,9%
Économique	145%	-57%	55%	70,05%	40,3%%
Total		-44,1%	55,1%	70,08%	167,8%

3. Résultats (suite)

Une taxe spécifique unique de 16.5FCFA + ad valorem de 45%

	% de variation du prix	% de variations des ventes	% de taxes d'accise dans le prix de vente	% du total des taxes dans le prix de vente	% de variation des recettes fiscales
Premium	95%	-26,8%	54,3%	69,79%	87,9%
Économique	140%	-61,8%	54,6%	69,46%	93,7%
Total		-45,8%	54,45%	69,63%	90,1%

4. Conclusion et recommandations

- **Supprimer les plafonds :**
 - Le Sénégal est déjà au plafond de l'UEMOA de 45%
 - Plus de marge de manœuvre pour le pays
- **Relever le plancher ad valorem à un minimum de 45% :**
 - Certains pays se situent au plancher
 - Favoriser l'harmonisation avec les autres pays
- **Mettre en place un mécanisme de relèvement des taxes:**
 - Indexation à l'inflation
 - Indexation à la croissance des revenus

MERCI